

**Richard Mimeau**

Directeur général
Conseil des entreprises en technologies
environnementales du Québec (CETEQ)
rmimeau@ceteq.quebec

En décembre dernier, le ministère de l'Économie, de la Science et de l'Innovation du Québec (MESI) organisait une consultation auprès d'organismes et d'associations œuvrant dans la filière environnementale afin d'évaluer les obstacles liés à la croissance et à l'adoption de technologies propres, l'efficacité des outils gouvernementaux ainsi que les solutions à apporter. Cette démarche s'inscrivait dans le cadre de l'élaboration du Plan d'action pour la croissance et les technologies propres. C'est avec enthousiasme que le CETEQ a accepté de répondre à l'invitation du Ministère et d'y participer.

Lors de cette consultation, plusieurs constats, opinions et réflexions ont été émis et nous les partageons avec vous dans cet article. Voici donc, en rafale, certains sujets évoqués lors de cette rencontre.

L'AIDE À LA COMMERCIALISATION

Les entreprises ont besoin d'aide quant à la commercialisation des technologies propres. Les petites et moyennes entreprises, poumon économique du Québec, se retrouvent souvent devant une impasse lors de leur premier déploiement commercial, puisqu'elles ne peuvent pas démontrer suffisamment d'années d'activité. Elles ont besoin de plus de

soutien dans le déploiement de technologies prometteuses. Il faut donc publiciser davantage, faire connaître et donner une plus grande vitrine à ces technologies innovantes qui permettent au Québec de maintenir sa position de chef de file du développement durable.

L'ACCÈS AU CAPITAL

Un des principaux obstacles à la croissance et à l'adoption de technologies propres est l'accès au capital. Les nouvelles technologies se voient souvent refuser l'accès au capital puisqu'elles ne peuvent démontrer d'exemples concrets et de résultats. En comparaison avec les technologies plus conventionnelles, le déploiement de nouvelles technologies propres peut donc être retardé puisque l'accès au capital est plus complexe. La simplification de l'accès au capital pour ces entreprises leur permettrait donc de déployer leurs technologies plus rapidement et plus facilement.

LE MANQUE DE COORDINATION

Un autre obstacle important est le manque de coordination entre les différents ministères. En effet, on nous rapporte souvent qu'après avoir obtenu le feu vert du MESI, certaines entreprises se voient refuser leur certification par le ministère du Développement durable, de l'Environnement et de la Lutte contre les changements climatiques (MDDELCC), trop rigide. Bien qu'une rigueur soit impérative en matière de protection de l'environnement, certaines technologies ont besoin d'un coup de pouce afin de permettre leur implantation. Une meilleure adéquation entre les principes de ces deux ministères permettrait un plus grand essor des technologies propres. À cet effet, il pourrait être intéressant de créer un comité conjoint réunissant ces deux ministères afin de faciliter le travail de nos entreprises et d'assurer une cohérence dans le système. Il est important que tous les acteurs



ee
ENVIROEMPLOIS

- 84 300 visiteurs
- **Offres d'emploi spécialisées en environnement et développement durable**
- Tarif de 349,95 \$ (abonnement d'un an et nombre illimité d'affichages)
- Accès illimité aux curriculum vitæ de la banque
- Dépôt gratuit de candidatures

1^{er} site d'emplois spécialisés en environnement et développement durable au Québec.

www.enviroemplois.org

En partenariat avec



puissent collaborer, tant les ministères que les entreprises du secteur. Ce sont en grande partie ces sociétés qui favorisent l'innovation, mais elles se butent à une double bureaucratie. Un tel comité améliorerait donc l'efficacité du gouvernement.

Une meilleure adéquation entre les principes du MDDELCC et du MESI permettrait un plus grand essor des technologies propres.

LE FONDS VERT

Le gouvernement du Québec a mis sur pied le Fonds vert. Ce programme est prometteur, mais il ne prend en considération que les émissions de gaz à effet de serre. Certaines technologies améliorent la qualité de l'environnement au Québec, mais les entreprises qui les conçoivent ne peuvent recevoir de sommes issues du programme puisqu'elles ne s'attaquent pas directement aux émissions de GES. Il en est de même avec plusieurs entreprises qui assainissent l'environnement et qui sont des chefs de file en développement durable. Le gouvernement devrait offrir un soutien financier aux entreprises qui tentent d'obtenir une croissance propre, et non seulement à celles qui tentent de réduire les émissions de GES, bien que l'objectif en soit fort louable.

TRACES QUÉBEC

En plus de notre entretien avec le MESI, nous avons eu le plaisir de recevoir son sous-ministre, M. Jocelin Dumas, lors d'un événement. Nous avons profité de cette occasion pour lui répéter nos messages, mais

également pour lui faire part de solutions innovantes en environnement, notamment le programme Traces Québec.

Ce système, élaboré par Réseau Environnement, permettra d'assurer un suivi de tous les chargements de sols contaminés excavés, du chantier jusqu'au lieu de traitement ou d'élimination qui doit être autorisé par le MDDELCC. Le CETEQ réclame ce projet depuis longtemps, puisqu'il permettra également d'éradiquer les manières illégales de se débarrasser des sols contaminés en contrôlant leurs déplacements, d'éviter des préjudices environnementaux et d'assurer une saine concurrence dans l'industrie du traitement des sols. L'innovation technologique derrière la traçabilité permet une croissance économique propre et peut s'étendre à l'ensemble de l'industrie. On peut espérer, dans un avenir rapproché, une traçabilité de nombreux produits, notamment les matières dangereuses et les résidus provenant des matériaux de construction, de rénovation et de démolition. ■



- ▶ UNE LOI SUR LA QUALITÉ DE L'ENVIRONNEMENT MODERNISÉE
- ▶ UN SOUFFLE NOUVEAU POUR L'INDUSTRIE DU TRAITEMENT DES SOLS
- ▶ LE NOUVEAU VISAGE DE RECYC-QUÉBEC